

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 27 MAI 2025**

**Délégués Titulaires présents :** BERTRAND Mélanie, BOITEAU Delphine, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, GOVAERT Anne, RAMBAUD Olivier,

**Délégués Titulaires absents :** BERTRAND Elisabeth,

**Secrétaire d'assemblée :** MARTINEAU Philippe

### **1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2025**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du conseil du 25 mars 2025.

### **2- Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil.

➤ Les devis signés :

OBJET	TIERS	MONTANT	DATE
Entretien salles de la Cité et du Foyer 2ème Trim. 2025	Ln'Net	700,00 €	03/04/2025
Fleurissement	Les Pépinières Gréau	232,38 €	03/04/2025
Repérage amiante avant travaux - Halle	Apave	690,00 €	22/04/2025
Remplacement défibrillateur	Idéalisis	2 380,80 €	22/04/2025
Autolaveuse	Boma	4 777,39 €	22/04/2025
Modification cablage robot tonte	A&MS	268,03	06/05/2025

➤ Les attributions de marché :

Le Maire de la Commune de Mallièvre, Représentant du pouvoir adjudicateur,

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006, modifié, portant Code des Marchés Publics,

**Vu** la délibération n° D-2023-20 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2023, portant délégation d'attribution au Maire,

**Vu** le rapport d'analyse des offres présenté par M. CHOUANNE (R&C Architecture et Patrimoine), Architecte et M. SENG (R&C Architecture et Patrimoine), Économiste

**Considérant** que les offres détaillées ci-dessous sont considérées économiquement les plus avantageuses,

**DECIDE** d'attribuer :

- **Lot 01 – Terrassement / VRD / Aménagement paysager :**  
SARL Alain TP – 85110 Saint Prouant, pour un montant de 60 760,59 € HT (base)
- **Lot 02 – Démolition / Maçonnerie :**  
SARL BERTRAND Maçonnerie – 85590 Mallièvre, pour un montant de 46 133,04 € HT (base + PSE)

- **Lot 03 – Charpente bois / Bardage :**  
CHARRIER SAS – 85140 Sainte Florence, pour un montant de 73 000,00 € HT (base)
- **Lot 04 – Couverture tuile :**  
SARL BERTRAND Maçonnerie – 85590 Mallièvre, pour un montant de 33 774,02 € HT (base)
- **Lot 05 – Menuiseries extérieures :**  
BOURY – 79700 Le Temple, pour un montant de 16 828,00 € HT (base + PSE)
- **Lot 06 – Plomberie / Électricité :**  
BILLAUD – 85590 Les Épesses, pour un montant de 6 891,00 € HT (base)

La Secrétaire Générale et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

### 3- Admission en non-valeur de créances éteintes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame la Comptable publique des Herbiers a transmis une liste des créances éteintes au conseil municipal pour décision d'admission en non-valeur dans le budget principal de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et comptables, il appartient au comptable public de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

#### *Créances éteintes :*

Cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrecouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable. Elles constituent donc une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l'Assemblée.

Elles s'élèvent à 1 607 € et résultent d'une mise en liquidation judiciaire de l'entité suivante :

- Société REMY Franck, pour un montant de 1 607 € correspondants à des loyers.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'état des produits irrecouvrables dressé par la Trésorerie des Herbiers ;

**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par la Comptable publique des Herbiers dans les délais légaux ;

**Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par la Comptable publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur les créances éteintes mentionnées ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

### 4- Demande de subvention LEADER (Construction Halle)

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de Halle, la Commune peut déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement LEADER.

Il est proposé de solliciter cette subvention d'un montant de 40 000 Euros, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
<b>HALLE</b>	<b>213 667,65 €</b>	Subvention Préfecture - DETR	96 876,00 €
<i>Lot 01 - Terrassement</i>	60 760,59 €	Région Pays de la Loire - FPLIC	50 000,00 €
<i>Lot 02 - Démolition / Maçonnerie</i>	46 133,04 €	Région Pays de la Loire - PCC (aménagement paysager + extérieur local)	25 709,48 €
<i>Lot 03 - Charpente bois / Bardage</i>	73 000,00 €	LEADER 2023-2027 (Fiche action 6)	40 000,00 €
<i>Lot 04 - Couverture Tuile</i>	33 774,02 €	Département - PDLA - Aménagement	
		Département - PDLA - Etudes	
<b>LOCAL</b>	<b>23 760,35 €</b>		
<i>Lot 05 - Menuiseries extérieures</i>	16 828,00 €		
<i>Lot 06 - Plomberie / Électricité</i>	6 932,35 €		
		Sous-total	212 585,48 €
<b>Honoraires de MOe</b>	<b>28 876,14 €</b>	Emprunt	
		Autofinancement	53 718,66 €
		Sous-total reste à charge de la collectivité	53 718,66 €
<b>Total dépenses</b>	<b>266 304,14 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>266 304,14 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'aide LEADER pour les travaux de construction de Halle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- **S'ENGAGE** à mobiliser l'autofinancement supplémentaire nécessaire en cas d'augmentation des coûts et/ou diminution des ressources,
- **DONNE** délégation de signature à Philippe MARTINEAU,

#### 5- Demande de subvention départementale - PDLA (Construction Halle et aménagement local) - Annule et remplace délibération D-2024-08

Monsieur le Maire rappelle que le Département propose différents programmes d'aides afin d'apporter un soutien aux projets des communes et intercommunalités.

Le projet de construction de la Halle et de l'aménagement d'un commerce s'insère dans les projets susceptibles d'être soutenus par ces fonds.

Il est proposé de solliciter le Département au titre des aménagements communaux pour les travaux de construction de la Halle et l'aménagement de l'atelier suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
<b>HALLE</b>	<b>213 667,65 €</b>	Subvention Préfecture - DETR	79 891,24 €
<i>Lot 01 - Terrassement</i>	60 760,59 €	Région Pays de la Loire - FPLIC	50 000,00 €
<i>Lot 02 - Démolition / Maçonnerie</i>	46 133,04 €	Région Pays de la Loire - PCC (aménagement paysager + extérieur local)	25 709,48 €
<i>Lot 03 - Charpente bois / Bardage</i>	73 000,00 €	LEADER 2023-2027 (Fiche action 6)	40 000,00 €
<i>Lot 04 - Couverture Tuile</i>	33 774,02 €	Département - PDLA - Aménagement	17 000,00 €
<b>LOCAL</b>	<b>23 760,35 €</b>		
<i>Lot 05 - Menuiseries extérieures</i>	16 828,00 €		
<i>Lot 06 - Plomberie / Électricité</i>	6 932,35 €		
		Sous-total	212 600,72 €
<b>Honoraires de MOe</b>	<b>28 876,14 €</b>	Emprunt	
		Autofinancement	53 703,42 €
		Sous-total reste à charge de la collectivité	53 703,42 €
<b>Total dépenses</b>	<b>266 304,14 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>266 304,14 €</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **DECIDE** de solliciter la subvention du Département pour les travaux de construction de la Halle et l'aménagement de l'atelier
- **AUTORISE** à solliciter une autorisation de commencement des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

#### 6- Liste préparatoire des jurés pour l'année 2026

Le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assise du département de la Vendée pour l'année 2026 est de 557. Le nombre de personnes tirés au sort doit être le triple de celui fixé, soit 3 personnes pour les communes de Mallièvre/Treize-Vents.

Sur la base de cette liste préparatoire, il appartiendra ensuite à une commission réunie dans chaque cour d'assise de sélectionner le juré définitif.

Il convient de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes devant figurer sur la liste préparatoire selon le procédé suivant :

- Le premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs
- Le second tirage donne la ligne, et par conséquent le nom du juré

Seules les personnes qui auront plus de 23 ans au 31 décembre 2025, c'est-à-dire nées avant le 31 décembre 2002 peuvent retenues parmi les personnes tirées au sort.

La liste préparatoire des électeurs tirés au sort pour les communes de Mallièvre et Treize-Vents sera transmise au secrétariat-greffe du Tribunal judiciaire de la Roche sur Yon avant le 15 juillet 2025.

Les électeurs ont été tirés au sort selon les modalités définies au-dessus. Monsieur le Maire est chargé de les informer.

## 7- Questions diverses

- **Espaces verts, Bâtiments, Voiries**

### **Litige aménagement centre bourg**

L'expert a remis son rapport au Tribunal Administratif de Nantes à la suite de l'expertise du 10 mars 2025. Il estime un préjudice pour la commune de 260 K€.

### **Panneaux signalisation routière**

Les panneaux de signalisation routière et notamment ceux matérialisant l'interdiction de stationner dans le Pavé vont être installés prochainement. Des fourreaux ont été commandé pour faciliter la mise en place.

### **Halle**

Les travaux de terrassement ont commencé. Avec la démolition du cabanon dans le fond du jardin, les murs côté jardin Marie-Eulalie et côté MAM ne peuvent être détruit car ils soutiennent les murs de pierres. Il faut voir pour un habillage en bardage ou un enduit.

Lors de la réunion de lancement, il a été évoqué de récupérer les dalles au sol lors de la démolition du préau afin de les réemployer dans l'aménagement paysager de la halle.

La prochaine réunion de chantier est fixée au 11 juin 2025 à 16h.

### **Terrain de foot**

La pompe a été remise en route mais a besoin d'une remise en état (prise).

L'analyse de sol qui a été faite présente un résultat satisfaisant. Quelques réajustements seront à prévoir (engrais).

Les bénévoles ont resollicité les élus concernant leur demande de changement des filets de but et l'équipement en petits buts. Il faudrait prévoir ces équipements pour le début de la saison prochaine.

### **Cimetière**

Une nouvelle journée « nettoyage » a été mené mardi 27 mai 2025. Il faudra prévoir une nouvelle date car tout n'a pas pu être fait. Celle-ci sera fixé courant du 2<sup>ème</sup> semestre.

### **Éclairage public**

Le candélabre situé au Sacré Cœur ne fonctionne toujours pas en continue et de ce fait le passage pour piéton n'est pas éclairé. Il faut revoir avec le Sydev pour intervenir sur ce point d'éclairage.

### **Divers terrains**

Un propriétaire rue de la Poterne a fait savoir qu'il souhaitait vendre ses terrains ainsi que la partie habitation acquis en 2001 à la commune. Il souhaite céder seulement une partie des terrains à la commune et vendre le reste à part. Aujourd'hui, la municipalité passe sur ses terrains pour pouvoir entretenir ceux de la commune.

Les jardins situés dans la venelle montant à la Cité ne sont pas entretenus. Un courrier va être envoyé aux propriétaires pour faire le nécessaire et leur proposer de se rapprocher de la mairie s'ils peuvent être intéressés pour vendre. Un propriétaire s'était déjà manifesté.

- **Tourisme, Culture, Communication**

### **Circuit des Fontaines**

Monsieur le Maire présente le projet de réfection du circuit des fontaines proposé par Hélène Charron. Sur 3 bornes, un QR code a été ajouté menant vers de courtes vidéos.

## **PCC**

Un rappel est fait quant à la prochaine commission d'homologation qui se tiendra le 07 novembre 2025.

## **Commission Solidarité Familles**

La référente de la commission solidarité familles fait un retour de la séance du 14 mai 2025 :  
Le transport solidaire en place sur la commune s'adresse à une certaine catégorie de personne.  
Il pourrait peut-être s'étendre à un public plus large.  
Une réflexion est en cours sur la mise en place d'une mutuelle intercommunale ou communale.  
Elle fait un rappel sur les actions proposées par la Communauté de Communes à destination des seniors.

- **Divers**

La Communauté de Communes comme plusieurs communes du territoire a pris position contre la résolution sur l'agrivoltaïsme. Pour apporter son soutien car pas vraiment concerné par le sujet, le conseil décide de délibérer dans ce sens au prochain conseil. Ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil du 08 juillet 2025.

## **DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 H**

 8 juillet 2025

**Séance levée à 21h30**

**Le Secrétaire de Séance,  
Philippe MARTINEAU**



**Le Maire,  
Guillaume JEAN**

